

n'aura pas changé d'attitude envers la femme, tant qu'elle ne lui aura pas reconnu l'égalité avec l'homme. C'est l'éternelle question de ce qui vient en premier lieu, la poule ou l'œuf, ou, en d'autres termes, un changement de comportement vis-à-vis de la femme de la part de la société ou de l'initiative dans la modification de nos lois et de nos règlements. J'estime qu'il est fort possible que le comportement social nous ait devancé et il ne s'agit pas pour nous d'attendre que cette avance soit si grande que nous soyons forcés de passer à l'action. Nous devrions plutôt imprimer une direction véritable. Dans l'esprit de la majeure partie de l'exposé du ministre, nous nous réjouissons de ce que le gouvernement fait. Nous sommes heureux que la Chambre nous approuve de présenter le sujet aujourd'hui, mais j'incite les députés à ne pas le limiter à un débat d'un jour que l'on consigne sans plus, mais à en faire le commencement d'un examen sérieux de modifications précises à apporter sans retard.

M. Cullen: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant: Le temps de parole du député est expiré mais il pourrait répondre à une question, du consentement unanime. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. Cullen: Je voudrais demander au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) si depuis le temps qu'il est à la Chambre, il a jamais vu des étudiantes servir de guides au Parlement pendant le congé d'été?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député parle de toutes les années que j'ai passées ici, mais ce n'est que depuis quelques années que des étudiants assument les fonctions de guides. Je crois qu'il s'agissait uniquement de représentants de sexe masculin, mais je sais qu'au cours de ces dernières années des étudiants ont été employés à quelques reprises à des tâches diverses et qu'il y avait des étudiantes parmi eux. Je me félicite de pouvoir faire remarquer que le sexe faible est représenté parmi les étudiants qui se trouvent parmi nous comme stagiaires au cours de la présente session, bien que le mérite en revienne à l'Association des sciences politiques qui ne relève pas de nous. N'empêche que la remarque du député vient à point. Dans ce domaine aussi, nous devons faire mieux.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Avant de donner la parole au député de Don Valley, permettez-moi de passer à la motion d'ajournement. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—Le commerce

extérieur—Les débouchés américains pour les produits des provinces atlantiques—Les moyens de transport; le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Radio-Canada—Les rumeurs d'activités subversives au sein du personnel; le député de Comox-Alberni (M. Barnett)—La pollution—La masse d'huile lourde à l'ouest de l'île de Vancouver—La question du nettoyage.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA SITUATION DE LA FEMME—DEMANDE DE MISE EN APPLICATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION ROYALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Brewin:

Que la Chambre prie le gouvernement de charger immédiatement un ministre de la Couronne de coordonner l'application des propositions du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme qui relèvent de la juridiction fédérale et d'étudier sans délai l'application des recommandations visant à établir l'égalité fondamentale des droits des hommes et des femmes, notamment la recommandation visant à étendre aux ménagères le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, la disposition relative aux prestations de maternité en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, l'adoption d'une loi nationale sur les garderies, l'instauration d'un programme de planification familiale et certaines modifications au Code criminel, ainsi que l'égalité de traitement au sein de la Fonction publique; en outre, que la Chambre prie le gouvernement de convoquer une conférence fédérale-provinciale afin d'étudier l'application des recommandations de la Commission qui relèvent de la juridiction provinciale ou qui sont de la compétence conjointe du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales.

M. Robert Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, comme bien d'autres députés, je suis heureux de pouvoir traiter un sujet qui a été tout récemment signalé au public par le discours du premier ministre (M. Trudeau) à Toronto. Je ne sais pourquoi l'opposition n'a pas demandé que cette résolution fasse l'objet d'un vote, car elle aurait pu compter sur l'appui de bien des députés de ce côté-ci de la Chambre. Elle aurait obtenu mon appui pour à peu près tout ce qui a été proposé.

Je crains cependant de ne pouvoir approuver la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'étendre le Régime de pensions du Canada aux femmes en leur qualité de mères et de ménagères. Le Régime est fondé sur des calculs actuariels, comme il le sait, et sa proposition doublerait, je suppose, le nombre des bénéficiaires sans que les ménagères ou d'autres n'aient à verser de cotisations. Ce serait de nature à modifier grandement le Régime. Le député a semblé reconnaître lui-même la faiblesse de sa thèse en disant que, tôt ou tard, un programme de revenu annuel garanti pourrait régler la situation.

Il a été question de la recommandation selon laquelle un ministre soit désigné pour être chargé de cette responsabilité. A Toronto, le premier ministre aurait dit que